CINQ SOUS LE NUMERO

ONZIEME ANNEE No 7

Harriet Irving Library
University of New Brunswick

Dept. Public Works of N.B.

Fredericton, N. B.

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. FEV. 28 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

O LIBERTE.....

Les plus ardents défenseurs de la liberté humaine, les plus héroïques combattants des droits de l'homme, ce sont il n'en faut pas douter les antiprohibitionistes. Avec quelle sollicitude ils réclament pour la jeunesse le droit à l'ivrognerie, à la débauche, au scandale. Quoi, priver les gens du droit de boire, de s'enivrer de se dégénérer, mais c'est là qu'est le scandale. Avec cette loi tyrannique, le dernier vestige de la liberté humaine disparait de notre globe.

"O Liberté, que de crimes on commet en ton nom!"

Comment se fait-il qu'on se refuse toujours à discuter cette question avec la même logique que l'on est prêt à mettre pour les autres discutions. Pourquoi nos réactionnaires qui combattent à bras raccourcis pour la liberté des buveurs ne se mettent-ils pas en guerre contre toutes les lois qui restreignent la liberté individuelle?___Ils n'y songent même pas. Et pourtant que de restrictions. Loi de pêche,loi de chasse, défense de garder des armes à feu, défense de faire brûler sans permission sur son propre terrain___ mais pourquoi continuer, toutes ces lois, qu'elles soientdivines ou humaines sont des entraves à laliberté individuelle___ Et nos Don Quichotte modernes restent cois. Ce n'est pas la même chose, disent-ils sans pouvoir dire pourquoi. "Et d'ailleurs, il n'y a pas de mal à prendre un coup." Y a-t-il tant de mal à prendre le 15 Octobre la truite qu'on a manqué le 14; à manger le vendredi le morceau de viande qui est resté de la veille? Et pourtant nos antiprohibitionnistes ne sont pas partis en guerre contre toutes ces prohibitions. Que font-ils? Vont-ils donc perdre une si belle occasion de faire passer leur nom à la postérité.

Allons, les amis, en guerre, soyons logiques. Formons une ligue puissante qui aura nom "Ligue de la Liberté". Armons-nous de fusils, de fourches, de marteaux, de tirebouchons et que sais-je, et allons saccager tous ces lieux où l'on fabrique des entraves à la liberté. Et surtout commençons par le commencement. Brisons les pierres de la Loi de Dieu, car sur ces pierres sont dix lois qui gênent considérablement la liberté des gens. Renversons les fondations de notre église qui a eu l'audace d'ajouter sept commandements principaux à ces gênantes lois divines Agissons vite, car le carême approche et l'Eglise a dit: "Quatre temps, vigiles jeûnera et le carême entièrement". Il ne faudrait toujours pas se laisser enlever la liberté de manger plein son ventre.

Il y a cependant une erreur à éviter. Il ne faudrait pas tomber de Charybe en Sylla et quand nous aurons renversé toutes ces lois liberticides, il ne faudra pas en fabriquer d'autres du même genre. Il nous faudra alors la vente libre, pour tout le monde, à toute heure et en tout temps de l'alcool sous toutes ses formes, de la morphine, de la cocaine. Il faudra faciliter l'ouverture des fumeries d'opium, il faudra.....enfin il faudra être logique, quoi!

ENCORE LES DANSES!!

"Les danses! les danses!! quand on ne nous "achale" pas (expression consacrée) avec la question du parler et de l'enseignement français, on essaie de nous faire des remontrances. Ma foi, la place de ces dictateurs ou grands prêcheurs est, sans aucun doute, dans une communauté pour le moins cloîtrée." Tel est à peu près le langage que tiennent les personnes qui ont la manie du "fox trot" et que l'on s'efforce de mettre en garde contre les occasions dangeureuses de péchés. Le bon apostolat, quoiqu'étant le propre de notre clergé, peut également se pratiquer entre gens du monde.

Si les autorités religieuses du Canada se sont montrées tout dernièrement, très sévères au sujet des danses modernes, ce n'est pas par "un scrupule de vieux garçon" ou par caprice personnel. L'attitude prise par le Cardinal Bégin a été approuvée entièrement par Rome. "L'Observatore romano",organe du Vatican, condamne les danses modernes, avec mention spéciale du "shimmy" et du "pas de chameau". Le "jazz" est aussi fortement dénoncé.

L'article déclare que l'une des causes de la flagrante immoralité constatée récemment, immoralité peut-être d'autant plus pernicieuse qu'elle est moins apparente, est la danse moderne.

Il suffit de rappeler le nom de ces danses pour voir en elles une imitation des mouvements des animaux, particulièrement dans le "shimmy" et le "pas de chameau".

Référant apparemment au "jazz", l'article déclare que ce nouveau mode de danse exécutée au son de la musique hystérique des orchestre doit être surveillé sévèrement.

Voici ce que notre confrère de Moncton, "L'Evangéline" pense des danses modernes:

La Danse

"Dans une vigoureuse lettre pastorale, que nos lecteurs peut-être, ont pu lire dans les journaux de la province de Québec, Sa Grandeur Mgr Gauthier administrateur apostolique du diocèse de Montréal, vient de dénoncer les abus et les dangers des amusements et des danses modernes.

Sa Grandeur n'intervient dans la question qu'à regret: "Il semble, fait-elle remarquer, que l'esprit chrétien qui est encore si vif dans notre population, le sens de la responsabiité devraient nous dispenser de ces interventions qui peuvent paraitre odieuses. J'appelle pour ma part de tous mes voeux le jour où les catholiques, conscients de leurs devoirs, n'auront plus besoin d'être poussés à l'observation des lois les plus élémentaires de la morale. Il faudrait que leurs convictions personnelles fussent assez fortes pour rendre, sinon superflu, du moins aussi rare que possible, le rappel des vérités les plus simples."

Ces remarques peuvent aussi bien s'appliquer chez nous. Car chez nous aussi existe cesot préjugé qui tend à excuser tous les déréglements dès lors que "le curé ne les a pas défendus". Il est bien des choses que les curés n'ont jamais défendues! Laisser entrer les chevaux dans l'église, par exemple! Enlever les croix des cimetières ou encore, se promener sur les rues en costume de bain! Pourtant ça ne se fait pas et ça ne doit pas se faire.

Un "Sobriquet"

La plupart de nos danses modernes entrent dans la catégorie des amusements qu'il ne devrait pas être besoin d'interdire aux honnêtes gens. Et c'est là l'opinion non seulement de prêtres, d'évêques, mais de laïques et d'incroyants. Voici à sujet quelques opinions qui ne manquent pas de valeur: "Nous n'enseignons pas cette danse en raison de ses rapports trop précis avec le gâtisme et la danse de Saint Guy, et autres infirmités chroniques ou passagères dont l'humanité est, de nos jours, amplement pourvue." C'est l'Académie des maitres de danse qui parle de la sorte. Le docteur Pagès estime lui que les danses "ont réalisé dans la mesure du possible, leur destination première Il semble que tout y ait été prévu pour favoriser une excitation. Les contacts prolongés du corps, qui étaient jadis une indécence, y sont intimes et continus". Monsieur Martel déclare sans ambages: "Prenons les pour ce qu'elles sont: des contacts et des attouchements", et Vaugevin: "Leur inspiration originelle et authentique est nettement lassive... C'est la synthèse la plus hardie de la symphonie passionelle." Le docteur A.Leclerc voit dans ces danses "un moyen de jouissance sexuelle plus ou moins hypocrite." Enfin dans l'opinion de M. Bourget: "Ces danses spéciales, créées dans un but spécial, dans leur pays d'origine, ne peuvent être totalement libérées de leur tore première et plus ou moins elles sont appelés à revenir à leur destination première."

Bref le mot "danse" est devenu un euphérisme—un "sobriquet" comme disent nos braves gens—dont on se sert de nos jours pour désigner une saloperie bien conditionnée. Il est bon de le savoir!"

UNE RUMEUR

Nous donnons pour ce qu'elle vaut, la nouvelle que nous extrayons du "Soleil" de mardi dernier:

Moncton N.-B., 25.— (P. C.)— "Rien à annoncer", telle fut la réponse donnée par les honorables A.-B. Copp, P.-J. Véniot et d'autresleaders libéraux du Nouveau Brunswick, réunis en conférence ici, samedi.

Cette réunion était surtout tenue dans le but de discuter organisation, a déclaré l'hon. C.-W. Robinson, quand on lui demande, hier soir, l'objet de la réunion.

Il est rumeur, cependant, que le Premier Veniot deviendrait ministre de la marine et des pêcheries dans le Cabinet Fédéral, allant représenter à Ottawa le comté de Restigouche-Madawaska, à la place de M. Pius Michaud, qui serait élevé au Sénat ou au banc judiciaire.

Grande Excursion A St-Léonard

Plus de 300 personnes prennent part à l'excursion.—L'équipe de hockey Dollard rencontre le club St-Léonard.—Partie très contestée—L'arbitre Delaney se fait hué par la foule.— Partie de Quilles.

Dimanche dernier, l'équipe de hockey Dollard des Ormeaux d'Edmundston organisait une excursion à St-Léonard, à laquelle prirent part plus de trois cents personnes. La fanfare d'Edmundston accompagnait les excursionistes. Le but du voyage était une rencontre, sur la glace entre l'équipe Dollard et les St-Léonard. Le jeu fut conduit avec rapidité et entrain de part et d'autre. Les bleus et blancs de St-Léonard ne s'attendaient certes pas à un jeu aussi solide de la part des Dollards. En effet, les Shannon,Mowatt, Ruest et Violette sont d'habiles joueurs. Malgré tout, la partie ne venait que de commencer lorsque E.Sarlabous compta le premier point pour les Dollards. St-Léonard égalisa les chances avant la fin de la première période.

Dans la deuxième période, chaque équipe enrégistra un point portant le score à 2—2. La troisième période commença avec rapidité de part et d'autre. Sarlabous trompa encore une fois la vigilance du gardien des buts Roy et compta le troisième point pour Dollard. St-Léonard se lança alors à l'avant et après plusieurs passes (plus ou moins réglémentaires) Shannon égalisa de nouveau les chances de son équippe. Déjà la foule commençait à protester contre les injustices de l'arbitre qui fermait les yeux sur tout ce que faisait les joueurs de St-Léonard dont il est, nous dit-on, le capitaine. Ceux-ci profitant d'une circonstance aussi avantageuse, et prévue par eux, firent une descente vers les buts du Dollard et lancèrent sur un "off-side". Boucher le gardien des buts, dégouté de la conduite de l'arbitre, quitta alors la glace et la foule envahit la patinoire.

Il est regrettable qu'un tel incident s'est produit. La joute avait été conduite, sans rudesse de part et d'autre, et le public voulait avoir une décision finale sur la valeur des deux équipes. Seulement en matière de sport comme ailleurs, il faut de la justice dans la mise en pratique des règlements, et c'est ce qui n'a pas été donné à l'équipe d'Edmundston, dimanche dernier.

Le club de St-Léonard se fait donc fier de se dire les "Champions du Madawaska". De quel droit? Nous l'ignorons. Accepteront-ils le défi qui leur est lancé en dernière page?

Alignement

St-Léonard		Dollard
Roy	Buts	Boucher
Violette	défense	Proulx
Mowatt	défense	Thibodeau
Shannon	Centre	E. Sarlabous
Violette	Aile droite	V. Cormier
Ruest	Aile gauche	A.Sarlabous
Michaud,	Subs.	Desjardins
		Douville

Arbitre: H. Delaney.

Après la partie de hockey le club de quilles Dollard joua une partie très serrée ccontre l'équipe de St.-Léonard. Le résultat final fut de 2 - 2.

Ne Manquez Pas La Partie de Hockey DOLLARD - NATIONAL

Dimanche Prochain à 2 hrs. P. M.

SOIREE AUX CHEVALIERS

Un nombre considérable de Chevaliers avec leurs dames, amies et membres de leur famille remplissait les salles mardi soir pour prendre part à une réunion intime organisée par le Conseil 1932.

Un programme d'amusements variés avait été préparé pour la circonstance; il y eut parties de cartes, chant et musique et la veillée se passa des plus agréablement. Nos artistes locaux se firent longtemps applaudis. Un goûter fut servi aux invités et la veillée se termina à une heure avancée, chacun se promettant bien d'y retourner à la prochaine occasion.

Les vailants organisateurs de cette soirée méritent des félicitations, ainsi que les membres de l'orchestre et nos charmants artistes qui ont fourni le clou de la soirée. Il serait injuste d'oublier les aimables dames qui ont également prêté leur concours et si bien secondé les organisateurs dansdans leur travail.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL

Capital autorisé	$5.000.000.00
Capital payé	$3.000.000.00
Fonds de Réserve et Profits Accumulés	$1.525.000.00

122 Succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard.

1o.- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c., d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

2o.- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

3o.- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar ($1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston:

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.

F.-H. BOURGOIN, gérant local.

VILLE D'EDMUNDSTON

AVIS des ASSESSEURS, — 1924.

AVIS PUBLIC est donné par ceci que nous, soussignés, avons été nommés Assesseurspour la ville d'Edmundston, pour l'année 1924.

Toute personne ou corps incorporé sujet à être cotisé, son ou leur agent peut (en dedans de trente (30) jours de cette date) fournir aux assesseurs une déclaration écrite et détaillée de la valeur réelle de ses ou leurs biens personnels et revenu (real and personal estate and income) de telle personne ou corps incorporé; et chacune de ces dàclarations devra être signée et assermentée devant un juge de paix du comté de Madawaska, par la personne ou l'agent faisant cette déclaration.

Daté et publié dans la ville d'Edmundston, ce vingt-sixième jour de février, 1924.

BUREAU des ASSESSEURS: C.N. BEGIN, sec.
JAMES H.LYNCH,
--GEO. J.AUBUT.

FETONS LE LUNDI GRAS

A L'ECOLE PUBLIQUE

SOUPER aux FEVES
(Bean Supper)

N'y Manquez pas! ! Ce Sera Ragoutant! !

De 5.30hrs. à 7.30hrs.

PRIX: :-: 50 sous

CONCERT DE CHARITE

Le concert qui a été donné au profit des pauvres samedi dernier a été un réel succès. Ce concert était exclusivement musical. plusieurs de nos artistes locaux se sont fait entendre, entr'autres Melles Dumont et Ringuette et M. F. Charest. A ceux-ci, sont venus prêter leur concours, des artistes étrangers d'une très grande valeur. Messieurs Reith et Eliott ont été fortement applaudis dans le chant qu'ils exécutèrent. Ces messieurs jouissent d'une voix de basse exceptionelle. Mlle Stevens les accompagnait au piano.

M. Geo. Goguen de Montréal, fut sans contredit, celui qui charma le plus l'auditoire. M. Goguen jouit d'une puissante voix de ténor. Aussi fut-il rappelé plusieurs fois.

L'orchestre d'Edmundston avait également bien voulu prêter son concours pour faire de cette soirée un succès complet. Plusieurs beaux choeurs furent également très appréciés.

Les organisatrices de ce Concert de Charité, Mmes A.-H. Landry et Thos. Guerrette, méritent les plus sincères félicitations pour les succès obtenus, et des remerciments pour leur dévoument.